

Je pleurais sur l'indifférence que manifestent certains hommes à l'égard d'œuvres éminemment chrétiennes ; je pleurais en songeant à la douleur amère que devait éprouver M. Robitaille lorsque les insensés l'accablaient de mépris, lui fermaient la porte au nez et lui criaient avec dépit : "vous savez bien que cette entreprise est ridicule entre vos mains !" Aujourd'hui M. Robitaille, en montrant à ses détracteurs son monument, peut leur répondre, : faites-en autant !

II

Nous approchions du superbe Cap Trinité. Le soleil, en ce moment, couvrait la statue d'un manteau de rayons. Que de grandeur et de poésie renfermait ce tableau ! La reine du ciel avait l'air de vouloir nous bénir. Aussi, comme mus par une force surnaturelle, presque tous les passagers tombèrent à genoux pour demander à Marie les grâces dont ils avaient besoin. Chose étonnante ! il y avait au nombre des passagers deux protestants qui se décoiffèrent et mirent un genoux en terre devant la statue.

Le vapeur s'était arrêté un instant vis-à-vis le Cap Trinité, reprit sa marche rapide. J'abordai de nouveau le capitaine et lui demandai, comme faveur, de bien vouloir remettre de ma part à M. Robitaille la somme de \$25.00.

—Avec plaisir, me répondit-il ; M. Robitaille a l'intention de faire exécuter de belles inscriptions en lettres brillantes. Le voyageur pourra lire au-dessus de la tête de la statue : "Je suis l'Immaculée-Conception," au pied : "Notre-Dame du Saguenay," et vers le milieu du cap : "AVE MARIS STELLA !" Dans ce but il a publié un joli recueil de prières, intitulé : *l'Annuaire de Marie*. Ce livre est approuvé par Sa Grandeur Mgr l'archevêque, et j'ai lieu d'espérer que tous ceux qui sentent battre dans leur poitrine un cœur catholique, se feront un devoir d'acheter ce livre.

"—Je n'ai aucun doute, repris-je, que l'auteur réussira à en écouter des centaines et des centaines d'exemplaires. Lorsque vous le verrez, priez-le donc de m'en adresser une demi-douzaine ?

Voici comment je me résume : de toutes les belles choses qu'il m'a été donné de voir depuis Québec jusqu'à St Alphonse, je n'ai rien vu qui soit comparable au Cap Trinité, rien qui soit imposant comme la magnifique statue qui le surmonte, et que le touriste invoque sous le nom de : "Notre-Dame du Saguenay."

J. B. C.

Québec, juin 1883.

La toilette d'une chrétienne.

Sous ce titre on adresse à un journal français l'article suivant plein d'excellentes vérités :

L'éclat ne dépend pas
d'une riche toilette.
MAD. GIEARDIN.

AVIS AUX JEUNES FILLES

Mesdames vous mettez :

Le chaperon de la Force,
Le manteau du Courage,
La tunique de la Simplicité,
Le voile de l'Humilité,
La colerette de la Modestie,
Les manchettes de la Pureté,
La cravate du Dévouement,
La ceinture de la Piété,
Les gants de la Douceur,
Les chaussures du Zèle,
Le bracelet de l'Abnégation,
L'anneau de la Fidélité,
Les bijoux de la Patience,
L'éventail de l'Amabilité,
L'ombrelle de la Charité,
La bourse de l'Aumône,
Le livre des Saintes Pratiques,
Le bouquet des Bonnes Résolutions.

Et ainsi parées, chrétiennes, mes sœurs, vous n'aurez point à redouter des ans l'irréparable outrage ; vous serez toujours belles et les plus aimées des épouses, des mères et des sœurs.

UNE FEMME DU MONDE.

— 000 —

PENSÉES.

On abuse quelquefois du malheur d'un homme pour attaquer sa probité.

DUCLOS.

La plus douce consolation d'un homme affligé, c'est la pensée de son innocence.

BOSSUET.

Histoire.

[Pour l'Album des Familles]

QUESTIONS HERALDIQUES

RESOUDRE.

M. le comte Joseph Nasalli, de Pise, nous prie d'insérer ce qui suit :

Deux ouvrages héraldiques (1) mentionnent, sur la foi de Pierre-François Charlevoix, le décret du Roi Catholique qui confère et détermine les armoiries de Christophe Colomb.

Charlevoix les blasonne ainsi :

"Elles sont, au premier de Castille, etc., et au-dessous les armes des Colombo de Plaisance."

Dans l'ouvrage de Paullet on voit le dessin complet de ces armoiries : l'écu des Colombo de Plaisance y figure, d'or à la bande d'azur et au chef de sinople.

Maintenant, ajoute M. le comte Nasalli, je pose les trois questions suivantes aux érudits et aux héraldistes.

1o Le décret cité par Charlevoix est-il authentique ?

2o Son authenticité admise et prouvée, est-il probable que le roi d'Espagne, en octroyant des armoiries à l'homme qui lui donna un monde, y ajoutât celles d'une famille de Plaisance, si Colomb n'eût pas, en effet, appartenu à cette famille ?

3o N'est-il pas à présumer que Christophe Colomb, même, ait indiqué ces armes comme les siennes, et révélé par conséquent d'une manière absolue et presque officielle la maison dont il était issu, et partant sa patrie d'origine ?

Les colonnes de l'Album des Familles, —ajouterons-nous, à notre tour, —sont ouvertes à la discus-

(1) Histoire de Blason—EYSENHACH.—page 366, Tours—1818.
Nouveau Manuel, etc.—JULES PAULET, pages 36 et 37.